



**Arrêté portant renouvellement du groupement d'intérêt public  
«ressources et territoires » et approbation de sa convention constitutive**

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées,  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, chapitre II – Dispositions relatives au statut des groupements d'intérêt public ;
- Vu** le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu** l'arrêté du 23 mars 2012 du Premier ministre pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu** les arrêtés ministériels des 5 décembre 2000 et 28 décembre 2006, et l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2009 ;
- Vu** la délibération de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public «ressources et territoires » en date du 3 juillet 2012 ;
- Vu** les délibérations des collectivités territoriales membres du GIP ;
- Vu** les lettres du président de l'Université de Toulouse Le Mirail, du directeur de l'institut d'études politiques de Toulouse, du directeur régional du centre national de la fonction publique territoriale ;
- Vu** l'avis du directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées en date du 13 septembre 2012 ;
- Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le groupement d'intérêt public « ressources et territoires » est renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée indéterminée.

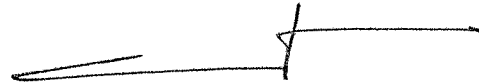
**Article 2 :** La convention constitutive du groupement d'intérêt public «ressources et territoires » est approuvée.

**Article 3 :** Le présent arrêté accompagné des extraits de la convention constitutive sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Midi-Pyrénées.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président du groupement d'intérêt public «ressources et territoires ».

Fait à Toulouse, le 21 décembre 2012

Le Préfet de Région

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the right end, and a small loop at the top of the vertical line.

Henri-Michel COMET